

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020 A 20 H.30

Présents : Jean-Benoît RAULT, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME, Rolande FREMIN, Micheline CAVE, Mathias LEFRANC, Lydie LEBLOND, Fabien QUESNEL, Françoise LENOIR, Emmanuel LECONTE, Sophie LEFRANC, Pascal LEMAITRE et FERRE Jean-Louis (conseillères et conseillers municipaux).

Absents excusés : Joel FRANCOIS, Xavier de WOILLEMONT

Procuration : Xavier de WOILLEMONT qui a donné procuration à Jean Benoit RAULT.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Rolande FREMIN et Micheline CAVÉ ont été désignées secrétaires de séance.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (VILLAGE GORON)

Rapporteur : Micheline CAVÉ – Conseillère déléguée

Micheline CAVÉ rappelle que la consultation pour l'extension du réseau d'assainissement eau usées « Village Goron » Lot n°1 a été lancée en juillet 2020. Elle présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet PRY TECH et examiné par la commission d'appels d'offres le 07/09/2020.

Note Globale/100	Entreprise	Montant TTC
69.649	Groupement Entreprise CEGELEC Manche/ Entreprise STURNO	648 330.00 €
63.894	SITPO	658 986.00 €
65.999	LTP LOISEL	779 739.60 €
78.624	SOGEA NORD OUEST TP	630 540.00 €
83.254	BERNASCONI	539 832.00 €
82.659	MASTELLO SAS	565 872.11 €
61.703	SADE CGTH	613 386.00 €

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **Décide de retenir l'offre de l'Entreprise BERNASCONI, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 539 832.00 € TTC .**
- **Charge le maire d'accomplir les formalités et l'autorise à signer les documents du Marché.**

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES (VILLAGE GORON)

Rapporteur : Micheline CAVÉ – Conseillère déléguée

Micheline CAVÉ rappelle que la consultation pour l'extension du réseau d'assainissement eau usées « Village Goron » Lot n°2 contrôle des réseaux eaux usées a été lancée en juillet 2020. Elle présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet PRY TECH et examiné par la commission d'appels d'offres le 07/09/2020.

Note Globale/100	Entreprises	Montant TTC
57.494	LABORATOIRE CBTP	18 857.70 €
77.258	ENTREPRISE A3SN	13 014.00 €
78.00	PRESQU'ILLENNE CANALISATIONS CONTROLES	12 647.40 €
77.998	ENTREPRISE STGS	12 648.00 €
57.670	ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST	18 792.60 €

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **Décide de retenir l'offre de l'Entreprise PRESQU'ILLENNE CANALISATIONS CONTROLES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 12 647.40 € TTC .**
- **Charge le maire d'accomplir les formalités et l'autorise à signer les documents du Marché.**

INDEMNISATION KILOMETRIQUE

Rapporteur : Claudine BONHOMME – Adjointe

Il est proposé au conseil municipal de valider la grille d'indemnisations kilométriques des agents titulaires, stagiaires et contractuels pour les déplacements liés à leur mission selon le barème en vigueur.

Les bénéficiaires

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires qu'ils travaillent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

Les conditions

Le point de prise en charge sera la résidence administrative.

Voiture	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
De 5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 CV et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 CV	0.41 €	0.50 €	0.29 €

L'agent qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de kilométriques sur présentation des pièces justificatives.

Le versement des indemnités sont payées mensuellement sur présentation des états et des pièces justifiant du déplacement. Le remboursement des frais de déplacements nécessite un ordre un état de frais certifié, une assurance personnelle de l'agent (pour les indemnités kilométriques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE la prise en charge des frais kilométriques.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Rapporteur : Claudine BONHOMME – Adjointe

Au vu, de leurs demandes, et compte-tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE	250.00 €
ATELIERS CREATIFS DE LINGREVILLE (ACL)	900.00 €
CLUB DE L'AMITIE	250.00 €
COMITE DES FETES	400.00 €
UNION DES FORCES ECONOMIQUES DE LINGREVILLE (UFEL)	310.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE	250.00 €
FC SIENNE (foot)	400.00 €
LIBRE ACCES A LA MER (LAM)	250.00 €
AMICALE BOULISTE DU CANTON DE MONTMARTIN S/MER (ABCM)	800.00 €
ALCOOL ASSISTANCE	100.00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ANNOVILLE - LINGREVILLE	250.00 €
JUMELAGE ENTRE LES COMMUNES DE « MER ET SIENNE » ET ST-MARTIN (Jersey)	200.00 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'EGLISE DE LINGREVILLE A.D.E.L	300.00 €
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CHEMIN DE FER ET DE L'INTERMOBILITE DANS L'OUEST DE LA REGION NORMANDIE (ADPCR)	30.00 €
Total	4 790.00 €

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution des subventions proposées.

POINTS SUR LA RENTREE SCOLAIRE

L'effectif pour la rentrée est de 80 élèves répartis en 4 classes. Pas de changement au niveau de l'équipe enseignante.

Classe	Enseignante	Effectifs
Petite Section / Moyenne Section	Karine COLOMBINE	25 élèves : 3 TPS 13 P.S. 9 M.S.
Grande Section / C.P.	Christine MARCEL	20 élèves : 11 G.S. / 9 C.P.
C.E.1 / C.E.2	Marie-Hélène EVARISTE	21 élèves : 8 C.E.1 / 13 C.E.2
C.M.1 / C.M.2	Christine PARDO	14 élèves : 10 C.M.1 4 C.M.2
	Total	80 élèves

La direction du groupe scolaire est assurée par Mme Marie-Hélène EVARISTE.
Les enfants de tous les niveaux sont accueillis sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et notamment sur un avis du Haut Conseil de la santé publique du 7 juillet 2020 et mis à jour le 26 Août 2020.

Les mesures s'adressent aux élèves comme aux personnels.

L'ORGANISATION SCOLAIRE

- Une note d'information a été transmise aux familles
- L'accès aux accompagnateurs devant se limiter au strict minimum, uniquement les parents des nouveaux enfants de maternelle ont pu accompagner les enfants dans l'école.
- Les prescriptions définies sont allégées car la distanciation physique n'est plus imposée dans les milieux clos lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants et intervenants.
- Le nettoyage des locaux est effectué tous les jours et les points contact 2 fois / jour.
- Une procédure de gestion est à suivre en cas suspect.

Un travail en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique, Coutances Mer et Bocage et les agents intercommunaux et communaux.

L'ORGANISATION DE LA CANTINE

Une soixantaine d'enfants mangent à la cantine.

Deux services sont mise en place toujours dans le respect du protocole sanitaire

- Premier service pour les enfants en maternelle
- Second service pour les enfants en primaire

Les repas sont élaborés avec des produits locaux et bio avec l'intégration des fruits BIO.

Cette opération a pour but de favoriser aussi la vie économique du bassin de Lingreville.

Un menu végétarien est proposé toutes les semaines suivant La loi EGalim pour accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.

PARTICIPATION POUR PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DES COMMERCES LOCAUX

Par délibération en date du 18 Juillet 2020, Coutances mer et bocage a créé le fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local. Les communes ont été invitées à y contribuer à hauteur de 1 ou 3 € par habitant (3 € pour les communes dites pôle de service, 1 € pour les autres).

Pour notre commune, le nombre d'habitants est de 1 187, ce qui arrêterait le montant de la contribution communale à 1 187 €

L'objectif est de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une contribution au fonds intercommunal de relance économie et du commerce local à hauteur de 1 187 €.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve une contribution au fonds intercommunal de relance économie et du commerce local à hauteur de 1 187 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.

Fin de la réunion à 23h40.